



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-509

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction nationale d'interventions domaniales /**

### **RH-formation-communication**

75-2023-09-08-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de ventes et adhésions à l'ordonnance d'expropriation (4 pages) Page 3

75-2023-09-08-00008 - arrêté portant délégation de signature pour les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence (1 page) Page 8

### **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d Achat**

75-2023-09-01-00073 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur. (2 pages) Page 10

### **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hospitalisation à Domicile**

75-2023-09-06-00015 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics (2 pages) Page 13

75-2023-09-06-00013 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique (2 pages) Page 16

Direction nationale d'interventions domaniales

75-2023-09-08-00010

Arrêté portant délégation de signature en  
matière d'avis du domaine, promesses de ventes  
et adhésions à l'ordonnance d'expropriation

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**RÉFÉRENCE : 2023-24**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'AVIS DU DOMAINE, PROMESSES DE VENTES ET ADHÉSIONS A  
L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, R4111 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de 800 000 € en valeur vénale et de 80 000 € en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation n°2022-09-14-00003 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 8 septembre 2023

  
Alain CAUMEIL

**Annexe à l'arrêté du 8 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.**

<b>Nom du délégataire</b>	<b>Grade</b>
Hélène ADDE	Inspectrice des finances publiques
Mélanie BEGHIN	Inspectrice des finances publiques
Martial BIWAND	Inspecteur des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
Colette CHEVREAU	Inspectrice des finances publiques
Edwige CHIMI	Inspectrice des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Mohammed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Odile DEVILLE	Inspectrice des finances publiques
Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Johnny JOULIA	Inspecteur des finances publiques
Wazim KARANI	Inspecteur des finances publiques
Karim LAOUITI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Hélène LARRIEU	Inspectrice des finances publiques
Stéphanie LELIEVRE	Inspectrice des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Johann LOZANO	Inspecteur des finances publiques

Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Mathilde PAPPAS	Inspectrice des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Laurence PRISETTE	Inspectrice des finances publiques
Guillaume RIBES	Inspecteur des finances publiques
Laura RIBES	Inspectrice des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Hugo SCHMITT	Inspecteur des finances publiques
Disier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Farid SLAOUTI	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Clarisse TORRAILLES	Inspectrice des finances publiques
Jean-François VAN MIGOM	Inspecteur des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques



Direction nationale d'interventions domaniales

75-2023-09-08-00008

arrêté portant délégation de signature pour les  
actes authentiques, y compris ceux en matière  
de successions vacantes et en déshérence

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

TEL : 01 45 11 62 00  
Référence : 2023-22

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-1, R3211-3, R3211-4, R3211-6 et R3211-7 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL**, administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

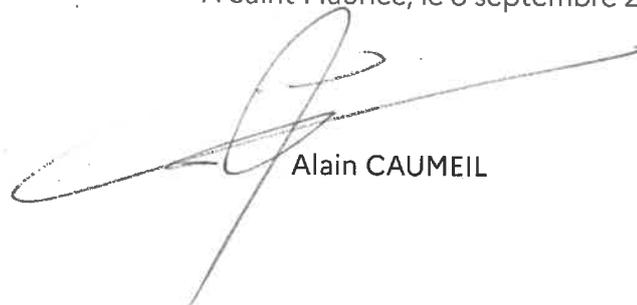
### ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène LARRIEU** et **M. Christophe SOKOLOWSKI**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, tous les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, n'excédant pas un montant de 300 000 euros.

**Article 2 :** Délégation est donnée à **MM. Frédéric LAURENT, Nicolas DOREMUS** administrateurs des finances publiques adjoints, à **M. Patrick VILLERONCE**, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer, en mon nom, les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, pour un montant compris entre 300 000 euros et 3 000 000 euros.

**Article 3 :** La présente délégation annule et remplace la délégation numéro 2022-09-14-00001 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 8 septembre 2023

  
Alain CAUMEIL

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-09-01-00073

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Arrêté Directorial - 2023

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n°ANA 401 2023 06 0004 nommant Monsieur Pierre BLONDE comme directeur par intérim de la Direction des services numériques (DSN), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> A de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 susvisé est modifié comme suit :

“Le Pôle d'intérêt commun « Direction des services informatiques »” est remplacé par le “Pôle d'intérêt commun « Direction des services numériques »”.

L'article 3 D du même arrêté est modifié comme suit :

« au directeur des systèmes d'information (DSI) » est remplacé « au directeur des services numériques (DSN) ».

L'article 4 A Bis du même arrêté est modifié comme suit :

« -Direction des systèmes d'informations  
**Monsieur le Docteur Laurent TRELUYER, Directeur, »**

Est remplacé par

« -Direction des services numériques  
**Monsieur Pierre BLONDE, Directeur par intérim, »**

**ARTICLE 2 :**

Le reste de l'arrêté et de ses annexes est sans changement.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 SEP. 2023

Le Directeur Général  
Nicolas REVEL



Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-09-06-00015

Arrêté de délégation de signature en matière de  
marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147.5, R. 6147-10 et D. 6143-33

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaires, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Laurence NIVET, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Etienne LISSILLOUR, Adjoint à la directrice, directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

## **ARTICLE 2 :**

Compte tenu de la vacance de poste du directeur-adjoint chargé des finances, de l'investissement et des services économiques, et en cas d'empêchement de M. Etienne LISSILLOUR, délégation de signature est donnée à

à Maryse ZALMA, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable des services économiques et marchés publics

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés. Cette délégation est donnée à Maryse ZALMA à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 7 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Laurence Nivet, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté de délégation de signature du 08 juillet 2022 est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 septembre 2023

Laurence NIVET

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-09-06-00013

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature**  
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D.6143-33 à D. 6143-35, R-6147-5 et R.6147-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Délégation générale de signature est donnée à M. Etienne LISSILLOUR, Adjoint à la directrice, Directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution de la directrice de l'HAD, Mme Laurence NIVET, déterminé par l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Laurence NIVET et de M. Etienne LISSILLOUR, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, C, F, G, H, I), relevant de son domaine.

M. Philippe MAURICE, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

**Article 3 :**

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, C, F, G, H et I), relevant de son domaine et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

**Article 4 :**

Compte tenu de la vacance de poste du Directeur adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, délégation est donnée à :

Mme Maryse ZALMA, attachée principale d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du Directeur adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F, G, H)

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde et pour les actes et les décisions relevant de cette garde administrative à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés des articles 2 à 4,
- Inès GRAVEY, Directrice Adjointe innovation et expérience usagers,
  
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siège AP-HP

Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP

Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP

Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe ACHAT

Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

**Article 6 :**

L'arrêté du 04 novembre 2022 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

**Article 7 :**

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région-Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 septembre 2023

signé

*Laurence NIVET*

Directrice de l'HAD AP-HP